YOU'LL NEVER WORK ALONE.

CHAMBRE DES SALARIÉS LUXEMBOURG
LA VOIX DES SALARIÉS DEPUIS 100 ANS.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme des pensions au Luxembourg : aucune baisse supplémentaire ne peut être envisagée selon la CSL

Alors que les discussions sur une réforme du système général d'assurance pension sont en cours, la Chambre des salariés (CSL) annonce via une campagne de communication qu'elle n'acceptera aucune baisse supplémentaire des pensions. La CSL se mobilise pour défendre les droits des salariés et des retraités et sensibiliser le public aux conséquences potentiellement dramatiques dans le cas d'une réforme visant à réduire les pensions.

Une réforme de 2012 déjà néfaste

La dernière réforme du système des pensions, intervenue en 2012, a déjà entraîné une dégradation substantielle des pensions, aussi bien actuelles que futures. La modification de la formule de calcul des pensions, ainsi que la remise en question de l'allocation de fin d'année et de l'ajustement intégral des pensions à l'évolution des salaires, affaiblissent déjà le pouvoir d'achat des retraités. En ce sens, la CSL considère qu'une nouvelle baisse serait injustifiable et néfaste pour de nombreuses générations.

Des inégalités croissantes : un risque pour la cohésion sociale

Au cours de la dernière décennie, le taux de pauvreté chez les retraités a doublé, atteignant 10,7 % en 2023. L'augmentation des coûts de la vie et les incertitudes concernant l'avenir contribuent à précariser une population vieillissante déjà vulnérable. Actuellement, la pension minimum, d'environ **2 245 €** brut par mois pour une carrière complète de 40 ans, est largement insuffisante. Ce montant reste bien en deçà du seuil de pauvreté, fixé à **2 452 € net** disponible par mois en 2022, et n'assure pas une vie décente. **La CSL souligne qu'après 40 années de carrière, il est inadmissible qu'un retraité doive vivre dans la précarité.** La question fondamentale est donc celle de l'augmentation de la pension minimum, et non d'une nouvelle baisse.

Une réforme fondée sur des mythes : rétablir la vérité

Il est crucial d'éclaircir le débat public autour de la réforme des pensions. Contrairement à ce que certains prétendent, le système des pensions luxembourgeois n'accorde pas des pensions exorbitantes. En effet, seulement 4,19 % des pensions dépassent les 6 000 € par mois, et à peine 0,14 % excèdent les 8 000 €. **En revanche, près de 23 % des résidents touchent une pension inférieure à 2 000 € brut par mois, ce qui constitue un véritable défi pour les retraités à faibles revenus.**

De plus, les jeunes générations, déjà pénalisées par la réforme de 2012, risquent de subir une perte importante sur le long terme. Selon les projections, un salarié moyen pourrait perdre environ 400 000 € de pension sur la durée totale de sa retraite, soit une dégradation significative du niveau de vie.

La caisse de pension en bonne santé : une réforme inutile

L'argument de l'urgence budgétaire, souvent utilisé pour justifier une réforme rapide, ne tient pas face à la réalité : la Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP) dispose de réserves de plus de 27 milliards d'euros. Ces réserves permettent de financer les pensions pendant 4,3 ans sans recourir à de nouvelles recettes. Contrairement à d'autres pays, comme l'Allemagne ou la France, dont les fonds de pension sont beaucoup moins solides, le Luxembourg est en mesure d'assurer un financement pérenne de son système de retraites.

CSL • 18 RUE AUGUSTE LUMIÈRE • L-1950 LUXEMBOURG • BOÎTE POSTALE 1263 • L-1012 LUXEMBOURG
CSL@CSL.LU • WWW.CSL.LU • T +352 27 494 200

Vos droits en matière de protection de données sur www.csl.lu/fr/rgpd

Des solutions alternatives existent

La CSL plaide pour une gestion plus équitable et durable du système des pensions. L'utilisation des réserves actuelles pourrait compenser d'éventuels déficits dans un premier temps, sans avoir besoin de réduire les prestations. De plus, les projections économiques montrent que la richesse nationale du Luxembourg continuera d'augmenter à un rythme plus rapide que les dépenses liées aux pensions, ce qui permettra de financer les retraites sans recourir à des mesures d'austérité.

Face au vieillissement démographique, la CSL estime que les défis liés au financement des pensions sont parfaitement maîtrisables. Selon elle, les recettes du système devraient être augmentées plutôt que de réduire les prestations des pensionnés. Parmi les solutions les plus viables pour pérenniser notre système, figure l'adaptation des cotisations. Cependant, un des principaux obstacles à cette solution réside dans l'opposition des organisations patronales, qui, sous prétexte de maintenir la compétitivité, refusent de contribuer au financement du système, au détriment des salariés et des retraités. Il est important de rappeler que, comparativement au coût de la main-d'œuvre, les cotisations patronales au Luxembourg figurent parmi les plus faibles d'Europe et donc une adaptation ne nuirait en rien à une quelconque compétitivité.

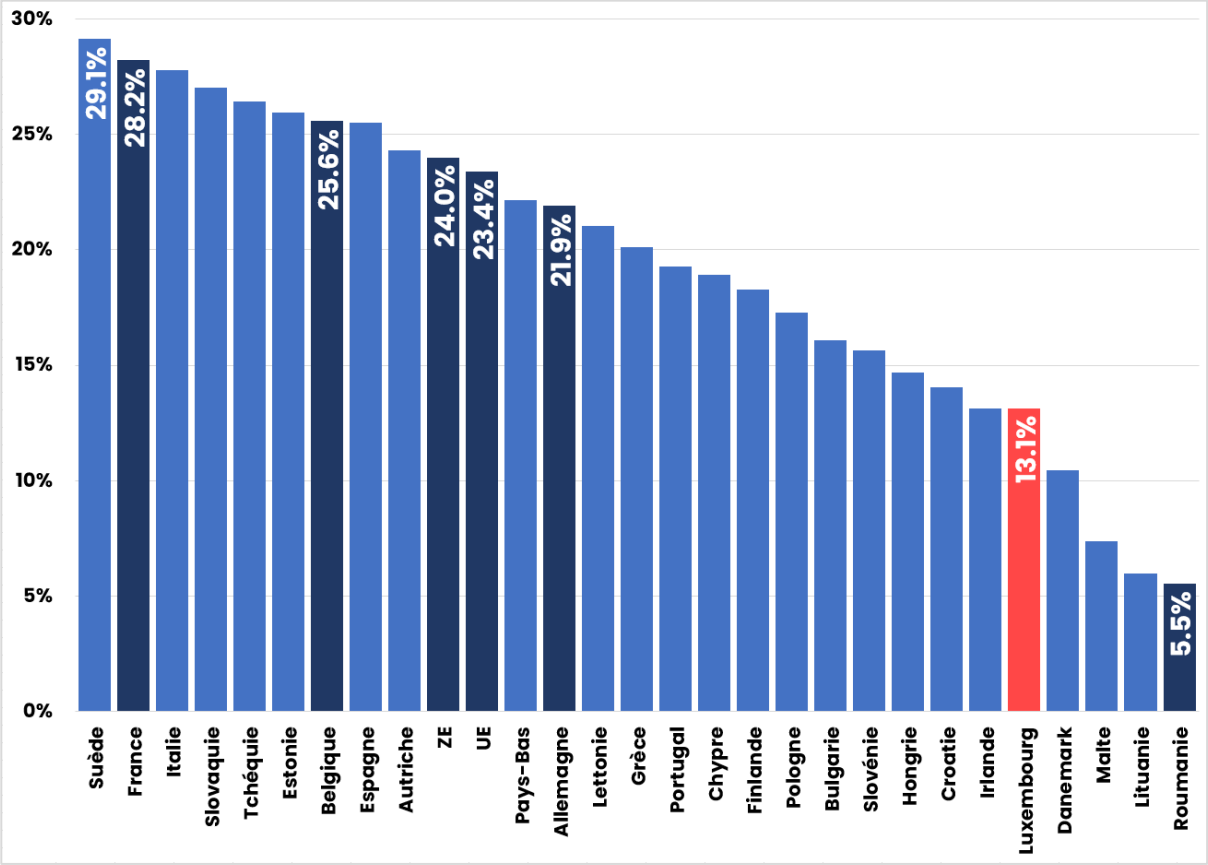

Part des cotisations dites patronales en % du coût de la main-d'œuvre ; Source : Eurostat

La CSL aux côtés des salariés et retraités

La CSL se positionne fermement contre toute réforme qui pénaliserait davantage les retraités actuels ou futurs, en particulier ceux aux revenus modestes. L'objectif est de garantir un avenir équitable et digne pour tous les résidents du Luxembourg.

Plus d'informations sur : https://www.csl.lu/fr/pensions/

Luxembourg, le 12 décembre 2024

YOU'LL NEVER WORK ALONE.